



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2010

Etaient présents

Mesdames : LANES, BORTOT-LECLERC, CAVALIE, EUDIER, NIVARD, RAPPENEAU, SAILLENS, ARENES.

Messieurs : DELARGE, SOUQUES, BALIOT, MAURES, CASTADOT, LANDIECH, BESSIERES, ROUSSELLE, PARMENTIER, VILLARON, SIMON, CHASSAIN, BALDY, BARRAUD, EVIN, ROUCH, DORIAC, GASTAL, BLADINIERES, LOMEDE, LACOMBE, LLORCA, GUERIN, BURC, LASSAQUE, COURTIOL, ALBAGNAC, MOURGUES, LAYMOND, CALVET, BAUDEL, FABBRO.

Excusés

Mesdames : DESTAMPES.

Messieurs : STAMBOULI, BOLOS, DELBES, BUNEL.

Absents

Mesdames : CORNU, FORT.

Messieurs : JURQUET, CREUX, DESPRAT, LABRANDE, BONIS.

Procurations : 2

- ✦ Monsieur STAMBOULI Martial donne procuration à Monsieur DELARGE Christophe.
- ✦ Monsieur DELBES Guy donne procuration à Monsieur ROUCH Henri.

DEROULEMENT DE LA SEANCE

La séance est présidée par Monsieur Jean-Claude BALDY.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués communautaires, au public ainsi qu'aux représentants de la presse venus assister à cette séance.

Monsieur le Président soumet à l'approbation le compte-rendu du conseil communautaire du 25 janvier 2010.

Monsieur Marc GASTAL souhaite faire apporter des corrections au niveau du paragraphe « questions diverses » relatif au projet de CARREFOUR CONTACT:

- « il faut intégrer que Monsieur le Président a pris la parole à ce sujet en réponse à l'intervention de Monsieur Marc GASTAL,
- Monsieur le Président ne peut pas dire qu'il n'avait pas reçu le 9 décembre la délibération de la commune de Parnac puisqu'elle lui avait bien été adressée».

Monsieur le Président répond qu'il l'avait bien reçue à la mairie de Luzech mais pas à la communauté de communes qui l'a réceptionnée ultérieurement.

Madame Bénédicte LANES souhaite faire savoir qu'en tant que secrétaire de séance, elle ne reçoit pas pour avis ou corrections les comptes-rendus des conseils communautaires.

Madame Sabine BALDES lui répond que depuis avril 2008, tous les comptes-rendus lui sont envoyés systématiquement et que les comptes-rendus ne sont définitifs qu'après les éventuelles corrections de Monsieur Jean-Claude Baldy et de Madame Bénédicte LANES.

Cependant Madame Sabine BALDES ajoute que, depuis de nombreuses séances, nous n'avions pas de retour de la part de Madame Bénédicte LANES en termes de remarques ou de corrections.

Madame Bénédicte LANES répond que c'est normal puisqu'elle ne recevait rien et suppose qu'il devait y avoir un problème de communication par mail.

Madame Sabine BALDES informe que cet après-midi notre secrétariat a eu des difficultés pour communiquer par mail avec le secrétariat de la mairie de Douelle.

Cependant ce problème n'ayant jamais été évoqué préalablement par Madame Bénédicte LANES, les services de la communauté de communes s'assureront dorénavant de la bonne transmission des documents.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Les remarques de Madame Bénédicte LANES et de Monsieur GASTAL étant notées, le compte-rendu du conseil communautaire du 25 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de commencer par l'analyse des quelques projets de délibérations avant d'aborder les exposés sur le SCAES et l'intercommunalité puis la demande de retrait de la commune de DOUELLE.



PROJETS DE DELIBERATIONS DU 23 FEVRIER 2010

Objet : Economie – Achat et échanges de terrains / réserve foncière de Sauzet.

Monsieur le Président rappelle qu'en février 2008, la CCVLV avait fait l'acquisition de 5 ha 32 a 69 ca de terrains en vue de constituer une réserve foncière à Sauzet.

Vu la contrainte ZNIEFF pesant sur une partie de ces terrains, il convient de procéder à un achat de parcelles et à des échanges.




Monsieur le Président propose donc :

-  L'acquisition de la parcelle C n° 388, lieu dit Lendassos, commune de Sauzet de 0 ha 30 a 55 ca au prix de 1 000 € au GFA Domaine de la Séoune (gérants : Monsieur et Madame Roger COUAILLAC). Les frais seront à la charge de la Communauté de Communes,
-  L'échange entre les terrains des Consorts FIALON et ceux de la Communauté de Communes se traduisant par un acte de vente.

1. Par la Communauté de Communes aux Consorts FIALON des terrains, au lieu dit Raynals, commune de Sauzet, section C n° 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 371, 372, 783 et 976 d'une superficie totale de 5 ha 32 a 69 ca, au prix de 15 000 €, « acte en mains ».
2. Par les Consorts FIALON à la Communauté de Communes des terrains, au lieu dit Lendassos, commune de Sauzet, section C n° 394, 395, 396, 397, 399, 400, 401, 390, 391, 392, 393, 780 et 785 d'une superficie totale de 4 ha 20 a 44 ca, au prix de 15 000 €. Les frais seront à la charge de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président demande l'autorisation de procéder à ces formalités d'achat – vente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité:

 Abstentions : 0
 Pour : 42
 Contre : 0

Objet: Enfance – Jeunesse – Convention de financement de l'accueil de loisirs municipal Michel DELRIEU de la commune de Monsempron – Libos.

Monsieur le Président procède à la lecture de cette convention de partenariat et rappelle que la récente modification de nos statuts vaut habilitation pour des conventionnements avec des structures extérieures à notre territoire communautaire.




Monsieur le Président présente les différents articles de cette convention.

Le montant de notre participation s'élève à 3 667,50 €.

Madame Bénédicte LANES regrette que ce type de convention n'ait pas été enclenché avec le Grand Cahors : « depuis 2008, je demande qu'une convention soit passée au sujet de l'école de musique communautaire de Cahors car les Douellais sont très intéressés pour y aller. Rien n'a été fait, je le regrette ».

Monsieur Jacques BAIJOT répond que les services de la communauté de communes du Grand Cahors seraient prêts pour une convention « école de musique » pour la rentrée 2010/2011, mais ce n'est pas le cas pour les structures « enfance-jeunesse » pour lesquelles l'exercice de cette compétence statutaire communautaire est tout nouveau et lié à l'intégration récente de la communauté de communes de Catus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent :

 Abstentions :	2
 Pour :	40
 Contre :	0

Objet: Service funéraire –Règlement intérieur d'utilisation du funérarium de la Communauté de Communes Fumélois – Lémance.

Monsieur le Président rappelle que notre service funéraire utilise régulièrement, à la demande des familles, le funérarium situé à Fumel, propriété de la Communauté de Communes Fumélois-Lémance.

Monsieur le Président présente le règlement intérieur de la chambre funéraire.

Afin de formaliser notre partenariat avec la Commune de Communes Fumélois-Lémance, Monsieur le Président propose que nous adoptions ce règlement intérieur.

Monsieur le Président procède à la lecture de ce document.

Madame Nicole BORTOT-LECLERC demande pourquoi on ne s'équipe pas d'une chambre funéraire.

Monsieur Guy BAUDEL répond que cette question a été évoquée en réunion du conseil de la régie d'exploitation des pompes funèbres.

Le fonctionnement actuel du service, même s'il est en croissance, ne justifie pas encore la construction d'un tel équipement.




Par ailleurs, le partenariat avec la communauté de communes du Fumélois-Lémance se passe dans d'excellentes conditions d'accueil et de tarifs pouvant donner satisfaction aux familles.

Monsieur le Président profite de cette délibération pour signaler qu'un autre projet de convention de partenariat est envisagé au sujet du tourisme avec l'office intercommunal du tourisme fumélois-lémance.

Par ailleurs, Monsieur le Président demande à Monsieur Jacques LAYMOND s'il s'est rapproché des SDIS 46 et 47 car la commune de SOTURAC souhaiterait bénéficier des services de proximité des pompiers de FUMEL.

Monsieur Jacques LAYMOND répond qu'il va reprendre ses démarches dans ce sens.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité:

 Abstentions :	0
 Pour :	42
 Contre :	0

Objet : Personnel – Modification du tableau des emplois permanents – Service Voirie.

Considérant que le service voirie est concerné par deux départs à la retraite, suite aux propositions des membres de la commission « voirie » lors de la réunion du 23 février 2010,




Et dans un souci de bon fonctionnement du service, Monsieur le Président informe de la création d'un emploi permanent, à temps complet d'adjoint technique, 2^{ème} classe, service « voirie », à compter du 1^{er} avril 2010.

Monsieur ...ROUSSELLE demande s'il s'agit d'une création budgétaire.

Monsieur le président répond qu'effectivement ce poste arrive en remplacement et ne crée donc pas une ligne budgétaire de plus.

Néanmoins, il s'agit d'une création de poste, dans le tableau des emplois permanents, car la personne qui sera embauchée à un grade différent (le 1^{er} niveau) de celui des agents qui partent en fin de carrière.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité:

 Abstentions :	0
 Pour :	42
 Contre :	0

Avant d'aborder le dernier projet de délibération relatif à la demande de retrait de la commune de Douelle, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry SIMON.

PRESENTATION DES RAPPORTS SCAES ET PROSPECTIVES

A) RAPPORT D'ETUDE SCAES

Monsieur Thierry SIMON rappelle que Madame Bénédicte LANES et lui sont les délégués communautaires désignés pour suivre les travaux de l'étude sur le SCAES commandée par le

Conseil Général du Lot et rappelle également que Messieurs STAMBOULI et BAIJOT sont leurs suppléants.

Monsieur Thierry SIMON procède à une vidéo-projection.

Une réunion s'est déroulée au Département et une rencontre a eu lieu avec le cabinet d'étude.

Un état des lieux est en cours en vue d'établir un état idéal de référence.

La phase d'étude documentaire va être suivie d'entretiens avec les élus et les acteurs locaux.

Un rendu de diagnostic prospectif est prévu le 28/05/10.

Une rencontre au niveau de notre territoire est programmée le 15/03/10 afin de connaître nos attentes. Monsieur Thierry SIMON souligne le lien très important qui peut être établi entre la démarche SCAES et notre groupe « prospectives » qui travaille sur notre projet global de territoire.

B) RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL « PROSPECTIVES »

Notre groupe constitué lors du conseil communautaire du 25 janvier dernier s'est réuni une première fois, le 11 février.

Des actions ont été décidées :

- Un audit consacré à l'analyse de la gestion de la communauté de communes, du rapport qualité-coût de nos compétences, du fonctionnement de nos services,
- Un projet global politique communautaire à mettre en forme à partir des objectifs stratégiques de chaque vice-président,
- Une rencontre avec le Préfet invité à venir en avril pour présenter le projet de schéma de l'intercommunalité devant le conseil communautaire.

Madame Bénédicte LANES demande « pourquoi décider de cette dépense d'audit sachant que le SCAES est suivi par un bureau d'étude qui pourrait peut-être répondre à notre besoin d'étude ? ».

Messieurs BALDY, BLADINIÈRES et SIMON répondent que :

- le bureau d'étude qui suit le SCAES ne peut travailler uniquement pour nous puisqu'il travaille à part égale pour les 5 communautés de communes du Sud du Lot ,
- l'audit réalisé pour le SCAES sera de portée générale (démographie, géologie, déplacements, etc.) n'aura pas de champ d'analyse opérationnelle financière. Ce n'est pas le même niveau de commande.

Madame Bénédicte LANES demande si le bureau d'étude travaillera sur le projet global de la communauté de communes.

Monsieur Thierry SIMON répond que le groupe « prospectives » n'a pas souhaité d'accompagnement de consultant sur la définition de notre projet politique communautaire.

Madame Bénédicte LANES considère que la démarche enclenchée par le groupe « prospectives » concerne les élus qui adhèrent à un projet commun pour la CCVLV.

« Cela ne répond pas aux attentes des communes qui ont manifesté plus ou moins fermement leur volonté de partir et qui n'ont rien à partager avec la CCVLV ».

Madame Bénédicte LANES demande quelles seront les réflexions pour ces communes.

Monsieur Serge BLADINIERES rappelle la position du canton de Puy l'Evêque : « à l'unanimité, les communes ont exprimé leur souhait de ne pas rejoindre ni le grand Cahors ni le Fumélois-Lémance ».

Monsieur le Président souhaite que le groupe « prospectives » tienne compte de tous les points de vue.

Madame Bénédicte LANES demande à nouveau quelle réponse sera donnée aux communes qui veulent partir vite.

Monsieur le Président répond que le conseil communautaire est consulté pour le départ de la commune de Douelle, ce qui va donner lieu à une délibération. « Ensuite, le Préfet prendra sa décision sachant qu'il doit dessiner la carte de l'intercommunalité en 2012 ; il a les pleins pouvoirs dans un contexte législatif néanmoins encore flou. Rien n'est acquis ».

Monsieur Yves CHASSAIN intervient pour dire que Cahors et Fumel ne sont pas les seuls pôles d'attraction : « des communes au Nord ou au Sud peuvent se rapprocher de nous ».

Madame Bénédicte LANES informe que le Préfet pourra imposer la fusion ou des rapprochements pour atteindre le seuil des 50 000 habitants nécessaire à la constitution d'une communauté d'agglomération.

Messieurs CHASSAIN et SIMON réagissent : « cela ne nous empêche pas de dire ce qu'on veut pour nous » (T. SIMON) et « on veut préserver l'intégrité de cette communauté de communes » (Y.CHASSAIN).

Monsieur Jean-Claude CALVET suppose que les conclusions de notre audit auront peut-être une influence sur les communes qui veulent partir.

Monsieur Serge BLADINIERES considère aussi qu'il « est urgent d'attendre ».

Monsieur Denis FABBRO demande si l'on a mesuré les conséquences financières d'un départ.

Monsieur le Président répond que des bilans financiers doivent être analysés par la Commission d'évaluation des charges et par les comptables.

Monsieur Philippe BURC demande si on a estimé les conséquences financières du départ de CAILLAC.

Monsieur le Président répond qu'une compensation financière a été établie par rapport aux ordures ménagères et à l'opération Phyt's.

Madame Bénédicte LANES remercie le Président de dire qu'un départ de commune se traduit par une compensation financière pour la communauté de commune qui est quittée.

Monsieur Jacques BAIJOT intervient : « c'est dommage qu'on ne dispose pas des éléments financiers, si on était sûr de la neutralité, ce serait plus facile pour trancher ».

Ces débats étant terminés, Monsieur le Président propose de procéder au vote de la dernière délibération.

Un bureau de vote est mis en place : Monsieur Yves CHASSAIN (président), Messieurs BAIJOT et SIMON (assesseurs).

Chaque commune est appelé par ordre alphabétique et les délégués se rendent, un par un, au bureau de vote, en passant devant le public muni de pancartes portant des slogans en faveur du départ de DOUELLE pour le Grand Cahors.

Objet : Demande de retrait de la Commune de Douelle.

Par délibération du 5 janvier 2010, le conseil municipal de Douelle sollicite son retrait de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble afin de lui permettre de demander son adhésion à la Communauté de Communes du Grand Cahors.

En application des dispositions de l'article L 5211 – 19 du code général des collectivités territoriales, le Secrétaire Général de la Préfecture demande au Président de bien vouloir consulter le conseil communautaire sur cette demande.

Monsieur le Président précise qu'en cas d'approbation par le conseil communautaire, il conviendrait alors de :

- ✚ Notifier la présente délibération au maire de chacune des communes membres. Les conseils municipaux disposant alors d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le retrait envisagé,
- ✚ Demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter la décision de retrait de cette commune si les deux conditions d'accord sont réunies (accord du conseil communautaire et accord des conseil municipaux (2/3 des conseils municipaux représentant 1/2 de la population de l'EPCI ou 1/2 des conseils municipaux représentant 2/3 de la population).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à :

☐ Abstentions :	0
☐ Pour :	12
☐ Contre :	30

Monsieur le Président informe que cette délibération sera envoyée très rapidement à la préfecture et que le résultat négatif dispense d'une consultation des conseils municipaux.

Madame Bénédicte LANES regrette que la commune de Douelle reste contre son gré dans notre Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président annonce le planning des prochaines réunions :

- 24/02/10 : groupe de travail « prospectives »,
- 01/03/10 : bureau et groupe « prospectives »,
- 19/03/10 : bureau et commission « finances » (date à confirmer),
- 29/03/10 : conseil communautaire pour les budgets (date à confirmer).

La séance est levée à 20 heures.